



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

**Arrêté
portant inscription au titre des monuments historiques de 148 objets mobiliers à
HENDAYE (64)**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest
Préfet de la Gironde**

**Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,
VU l'article 24 du décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques, et aux sites patrimoniaux remarquables,
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,
VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Etienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde,
VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 20 novembre 2024,

CONSIDÉRANT que la conservation des 147 objets désignés ci-après présente, au point de vue de l'histoire de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

ARRÊTE

Article premier : sont inscrits au titre des monuments historiques les 148 objets mobiliers listés en annexe

Conservés dans le château-observatoire Abbadia, 64700 HENDAYE et appartenant à l'ACADÉMIE des SCIENCES.

Article 2 : La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au propriétaire.

Bordeaux, le

11 FEV. 2025

Le Préfet de Région
Etienne GUYOT